

MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX ERRANTS OU DIVAGANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE (article R. 211-12 du CRPM).

1-COORDONNEES DU SERVICE DE CAPTURE

Mairie de Sainte Marie du Mont : 02.33.71.58.00

Pompiers (si difficulté ou blessure pour attraper l'animal). Numéro 18

2-COORDONNEES, HORAIRES D'OUVERTURE DE LA FOURRIERE ET LIEU DE DEPOT DESIGNE

N° de Tél : 02.33.71.90.90

Marché aux bestiaux, Route Américaine 50500 Carentan les Marais

du lundi au vendredi ouverte de 8h30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

3-LES CONDITIONS DE RECUPERATION DES ANIMAUX EN FOURRIERE PAR LEUR PROPRIETAIRE

Sur rendez-vous avec la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin après vérification :

- de l'identité du propriétaire
- de l'identification de l'animal .
- permis de détention pour les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Contact : o.david@cbbdc.fr

Tél : 02.33.71.90.90

4- LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES CHIENS ET DES CHATS ERRANTS EN DEHORS DES PERIODES OUVRABLES DE LA FOURRIERE

Merci de contacter la mairie de Sainte Marie du Mont au 02 33 71 58 00